

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 4 juillet 2016)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant approbation de la convention  
entre la Confédération et les cantons visant à  
l'harmonisation de l'informatique de la justice pénale (HIJP)**

*La commission parlementaire des affaires extérieures,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Nater, présidente, Mario Castioni, Sylvie Fassbind-Ducommun, Caroline Gueissaz, Laurent Schmid, Daniel Geiser, Nicolas Ruedin, Jean-Claude Guyot, Julien Gressot, Patrick Herrmann, André Frutschi, vice-président, Pierre-André Currit, Walter Willener et Bernhard Wenger

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Commentaire de la commission**

La commission s'est réunie deux fois pour examiner ce rapport le 29 septembre 2016 et le 16 février 2017.

En effet, la première lecture (en l'absence excusée du conseiller d'État) a laissé les commissaires « sur leur faim » en plusieurs points. Ils ont décidé d'envoyer une lettre au Conseil d'État pour obtenir des clarifications. Cette lettre et la réponse sont annexées au présent rapport.

En résumé :

Pour le canton de Neuchâtel, s'affilier au programme HIJP est un renforcement des compétences cantonales en matière d'administration de la justice et d'exécution des peines.

Les coûts pour le canton de Neuchâtel seront de l'ordre de 10'000 francs par an auxquels s'ajouteront les coûts uniques non encore estimés de la mise en place du système.

En février 2017, 22 cantons avaient adhéré à la HIJP. Le projet va donc de l'avant puisqu'il en fallait 18.

D'autre part, 18 cantons dont Zurich utilisent, comme la Confédération et le Liechtenstein, le logiciel JURIS qu'utilise le canton de Neuchâtel. Les intérêts de ces entités seront donc bien défendus pour rendre l'implantation de ces nouvelles interfaces les plus aisées et les moins onéreuses possible.

Le nouveau système ne nécessitera pas l'engagement de personnel supplémentaire.

**Entrée en matière (art. 171 OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

## **Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

## **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 13 mars 2017

Au nom de la commission  
des affaires extérieures:

*La présidente,*  
F. NATER

*La rapporteure,*  
C. GUEISSAZ

## Courrier de la commission au Conseil d'État



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

## GRAND CONSEIL

COMMISSION DES AFFAIRES EXTERIEURES

M. Alain Ribaux, conseiller d'État  
Département de la justice  
de la sécurité et de la culture (DJSC)  
Château  
2001 Neuchâtel

Neuchâtel, le 21 novembre 2016

**Rapport 16.033, Harmonisation de l'informatique de la justice pénale (HIJP)**

Monsieur le conseiller d'État,

Lors de sa séance du 29 septembre dernier, la commission des affaires extérieures n'a pas été en mesure d'entrer en matière sur l'objet susmentionné, car plusieurs questions de ses membres n'ont trouvé réponse ni dans le corps du rapport, ni dans les éléments apportés par M. Clerici, chef du service pénitentiaire qui était présent à cette séance.

Afin que notre parlement dispose de toutes les informations nécessaires au traitement de cet objet, nous vous saurions gré de bien vouloir éclaircir les points suivants :

- Clarifier les coûts d'étude et la participation du canton de Neuchâtel à ceux-ci si Neuchâtel signe la convention proposée; le rapport présente une planification d'environ 9'000 francs/an jusqu'en 2017, voire 2018, mais au-delà il n'est rien précisé, alors que la signature nous engagerait jusqu'en 2021 au minimum;
- Estimer et préciser les coûts qui pourraient être engendrés pour le canton de Neuchâtel si, au terme de l'étude, le choix devait se porter sur un autre logiciel que JURIS;
- Dans le cadre du développement d'un nouveau logiciel par la Confédération, faire part des craintes liées aux dérapages informatiques et aux défauts possibles en matière de protection des données; comment cela est-il pris en considération dans le groupe qui accompagne ce projet?
- Transmettre les inquiétudes quant à la prise en compte, dans le processus d'étude, de l'évolution très rapide de l'informatique ; quelles sont les ressources métier qui accompagnent ce projet ?
- Quelle sera l'implication du personnel spécialisé de l'Etat dans les groupes de travail qui gèrent ce projet intercantonal et confédéral ?

Commentaire : il est sauf erreur prévu qu'une seule personne de l'Etat – représentant-e de la justice – soit membre de l'un des groupes de travail. Il semblerait opportun qu'un-e spécialiste de l'informatique puisse aussi rejoindre l'un des groupes de travail, dans la mesure du possible.

Nous proposons donc au Conseil d'Etat d'établir et d'adopter un complément au rapport 16.033, puis de le transmettre aux membres du Grand Conseil, en vue de la poursuite de l'examen de cet objet par notre commission.

Dans l'attente de ce complément, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller d'État, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la commission des affaires extérieures,  
*La présidente*, Florence NATER

## Documents transmis par le Conseil d'État à la commission



DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE  
LE CONSEILLER D'ÉTAT  
CHEF DE DÉPARTEMENT

Secrétariat général du Grand Conseil	
Reçu le	12.1.17
Visa	2
Transmis le	17.01.17
Destinataires	F. Nater CAF

Commission des affaires extérieures  
À l'attention de la présidente  
Mme Florence Nater  
Le Château  
2001 Neuchâtel

Neuchâtel, le 12 janvier 2017

**Rapport N°16.033 – Harmonisation de l'informatique de la justice pénale**

Madame la présidente,

Dans le prolongement de votre correspondance du 21 novembre 2016, je me permets de revenir sur le rapport 16.033 du 4 juillet 2016 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant approbation de la convention entre la Confédération et les cantons visant à l'harmonisation de l'informatique de la justice pénale (HIJP).

Vous trouverez en annexe une note du département donnant une réponse à chacune des questions soulevées dans votre courrier du 21 novembre 2016, ainsi que divers rapports et échanges de correspondance portant sur le dossier HIJP. J'attire en particulier votre attention sur la réponse du 22 décembre 2016 du secrétaire général adjoint de la CCDJP, M. F. Düblin, qui revient sur de nombreux points soulevés par la CAF.

Je me permets encore de vous indiquer que 21 cantons ont, à ce jour, adhéré à HIJP. Ce projet, porté par la CCDJP, vise à un renforcement des compétences cantonales en matière d'administration de la justice et d'exécution des peines, évitant une centralisation de ces tâches au niveau fédéral. En cela, la coopération intercantonale est nécessaire.

J'espère que ces compléments d'information permettront à la CAF de donner rapidement une suite positive au rapport 16.033 du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Vous aurez en effet déduit des documents joints que, cas échéant, une adhésion devrait intervenir avant fin mars prochain. En conséquence, il conviendrait dans cette hypothèse que le dossier soit soumis au Grand Conseil lors de sa session de mars.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

Alain Ribaux

Conseiller d'Etat

**Annexes :**

- Note du SPNE du 11 janvier 2017
- Lettre du service pénitentiaire du 6 décembre 2016
- Lettre de la CCDJP du 8 décembre 2016
- Lettre de la CCDJP du 22 décembre 2016
- État de situation du projet HIJP pour l'assemblée d'automne (16-17 novembre) de la CCDJP

**Copies :**

- M. Christian Clerici, chef du service pénitentiaire neuchâtelois
- M. Jean-Luc Abbet, chef du service informatique de l'Entité neuchâteloise

**Note**    **À :**        Commission des affaires extérieures, par sa présidente Mme F. Nater  
**Date :**    11 janvier 2017  
**Objet :**    HIJP – Complément au rapport du CE au GC n°16 033

---

## Contexte

Lors de son assemblée d'automne 2014, la conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a décidé de lancer le programme "Harmonisation de l'informatique de la justice pénale" (HIJP). Dans le prolongement de l'assemblée d'automne de novembre 2015, un projet de convention a été soumis aux cantons pour ratification dans le but d'une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> semestre 2016, de sorte que la CCDJP puisse planifier et budgéter le programme sur la base des nouveaux fondements juridiques d'ici à son assemblée d'automne 2016.

Après analyse des services concernés, le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil la ratification de la convention HIJP au travers d'un décret et d'un rapport n° 16 033 qui ont été soumis à la Commission des affaires extérieures (CAF), laquelle a demandé des compléments d'informations afin de pouvoir prendre position sur le dossier.

Cette note vise à répondre aux questions posées par la CAF dans son courrier du 21 novembre 2016. Elle comporte différentes annexes. Un récent site internet permet par ailleurs de compléter ces informations : [www.his-programm.ch](http://www.his-programm.ch)

## Eléments de réponse

*Clarifier les coûts d'étude et la participation du canton de Neuchâtel à ceux-ci si Neuchâtel signe la convention proposée.*

Il est confirmé que le programme HIJP devrait compter un budget annuel entre CHF 500'000 et 600'000 au total, répartis entre les cantons engagés dans le projet, soit une estimation de CHF 10'000 annuels pour le canton de Neuchâtel.

S'ils sont validés, deux sous-projets appelleront dès 2018 un financement annuel supplémentaire de quelque CHF 11'700 pour le canton de Neuchâtel.

À partir de 2019, les investissements cantonaux ne sont pas encore pleinement définis. Toutefois, la mise en œuvre ainsi que le financement des projets devront être approuvés par l'organe responsable de la CCDJP avant toute démarche ayant un impact financier.

*Estimer et préciser les coûts qui pourraient être engendrés pour le canton de Neuchâtel si, au terme, le choix devait se porter sur un autre logiciel que JURIS.*

Avant tout, il convient de préciser que ces projets visent en premier lieu à permettre un échange de données simple et automatisé. Il n'est pas prévu de remplacer les logiciels et applications actuellement utilisés dans les cantons mais de créer des interfaces standardisées pour l'échange de données entre les différentes applications. De ce fait, les logiciels existants feront partie des solutions techniques envisagées, sachant que JURIS est une application très répandue et ayant une grande acceptation.

Le but principal du programme HIJP est d'améliorer et de simplifier l'échange de données entre les acteurs de la chaîne pénale. Ce qui a pour résultat attendu une augmentation de la qualité des données, une facilitation des procédures et à long terme une réduction des coûts.

Pour l'État, il n'est, à ce jour, malheureusement pas possible de se prononcer sur les impacts financiers qu'un changement de logiciel engendrerait sans connaître les solutions alternatives, ni le système de coût associé. Les éléments mentionnés dans le rapport n° 16 033 restent dès lors d'actualité.

*Dans le cadre du développement d'un nouveau logiciel par la Confédération, faire part des craintes liées aux dérapages informatiques et aux défauts possibles en matière de protection des données ; comment cela est pris en considération dans le groupe qui accompagne ce projet ? Quelles sont les ressources métier qui accompagnent ce projet ?*

En sa qualité d'organisme porteur du programme, la CCDJP devra demeurer attentive à ces risques. Les groupes de travail mis en place pour le développement du programme et des projets annexes sont par ailleurs composés de différents corps de métier ayant un lien étroit à l'informatique et à la justice pénale. Le manager du programme est lui-même un expert en informatique.

*Quelle sera l'implication du personnel spécialisé de l'État dans les groupes de travail qui gèrent ce projet intercantonal et confédéral ?*

Seuls les membres du comité de programme, co-présidé par Mme la Ministre Nathalie Barthouiot et M. le Procureur général Michael Laubscher, et de la direction du programme sont à ce jour connus. Les groupes de travail seront constitués une fois la convention ratifiée. Il appartiendra alors au Conseil d'Etat de déterminer dans quelle mesure une participation neuchâteloise se justifie, notamment au niveau métier.

CCDJP  
À l'att. de M. Florian Düblin  
Secrétaire général adjoint  
Maison des cantons  
Speichergasse 6 – CP  
3001 Berne

La Chaux-de-Fonds, le 6 déc. 2016

### Harmonisation de l'informatique de la justice pénale

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Nous nous permettons de nous référer à la correspondance adressée le 30 août 2016 par M. Alain Ribaux, conseiller d'Etat et chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture, à M. Hans-Jürg Kaiser, président de la CCDJP, au sujet du projet HIJP.

Le rapport établi à ce sujet par le Conseil d'Etat neuchâtelois a été soumis à une commission parlementaire politique chargée de son examen préalable. Elle a conclu à un refus d'entrée en matière, à l'unanimité, en souhaitant obtenir davantage de précisions sur des questions financières et de gestion. La situation financière très difficile que connaît notre canton explique sans doute les craintes de la commission à soutenir un projet sans avoir une vision précise des implications à moyen et long terme.

Dans la mesure où nous avons été chargés de la préparation d'un rapport complémentaire, nous nous permettons de vous relayer les préoccupations de la commission :

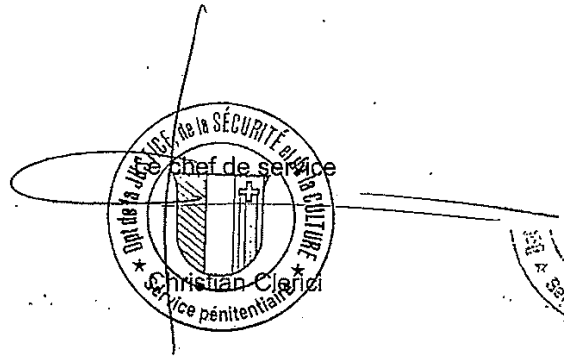
- Quels seront les coûts d'étude et la participation du canton de Neuchâtel à ceux-ci si Neuchâtel signe la convention proposée ? Pour notre canton quelque 9'000 francs par an sont prévisibles jusqu'en 2017, voire 2018, mais au-delà rien ne semble défini, alors que la signature nous engagerait jusqu'en 2021 au minimum.
- Quels coûts doivent être envisagés pour notre canton si, au terme de l'étude, le choix devait se porter sur un autre logiciel que celui dont nous disposons actuellement (Juris) ?
- Dans le cadre du développement d'un nouveau logiciel par la Confédération, des craintes ont été émises sur les risques liées aux dérapages informatiques (référence étant faite au rapport du Conseil fédéral du 19 novembre 2014 en réponse aux postulats Eder et Groupe libéral-radical) et aux défauts possibles en matière de protection des données ; comment cela est-il pris en considération dans le groupe qui accompagne ce projet ?

- Des inquiétudes ont été soulevées quant à la prise en compte, dans le processus d'étude, de l'évolution très rapide de l'informatique ; quelles sont les ressources métier qui accompagnent ce projet ?
- Enfin la nécessité de l'implication de personnel spécialisé en informatique dans ce projet intercantonal et confédéral a été relevée.

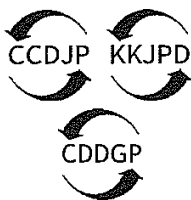
Il nous serait très utile de pouvoir bénéficier des éléments de réponse dont vous disposeriez, afin que nous puissions fournir au Grand Conseil neuchâtelois un rapport aussi exhaustif que possible.

De ce fait, nous vous remercions vivement pour les compléments que vous pourrez nous fournir et demeurons naturellement à votre disposition pour tout échange à ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général adjoint, à l'assurance de notre considération distinguée.







KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN  
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DEPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE  
CONFERENZA DELLE DIRETTRICI E DEI DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI CANTONALI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

DJSC	
- 9 DEC 2016	
Chef-fe	
Sec. gén.	
Traité par	
Copie info	CC
Classe	101
Echéance	
No Courrier	4226

Aux organes responsables du programme "Harmonisation de l'informatique de la justice pénale (HIJP)" ainsi que des projets "Traitement des affaires" et "eJus2020"

Berne, le 8 décembre 2016  
12.05.02/cst

### Facturation des crédits complémentaires 2017 pour HIJP

Madame la Conseillère d'État,  
Monsieur le Conseiller d'État,

La convention HIJP est entrée en vigueur en octobre de cette année. Vous avez pu en prendre connaissance lors de l'assemblée d'automne de la CCDJP des 17 et 18 novembre 2016 à Soleure. En acceptant les propositions concernant HIJP (point K à l'ordre du jour), vous avez également décidé de crédits complémentaires destinés au financement du programme HIJP et des deux projets Traitement des affaires et eJus2020 au cours de l'année 2017 en votre qualité de membre de l'organe responsable HIJP.

En même temps, vous avez invité les cantons qui n'ont pas encore ratifié la convention HIJP à le faire avant fin mars 2017. Jusqu'à ce moment-là, une adhésion sera possible sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à une adaptation subséquente de la clef de répartition des coûts. Par conséquent, le secrétariat général de la CCDJP ne facturera les coûts du programme HIJP et ceux des deux projets mentionnés qu'une fois que tous les cantons qui auront adhéré à HIJP seront connus, soit au plus tôt en avril 2017. Ainsi, il est certain que ce ne seront que les coûts que vous devrez effectivement supporter suivant la clef de répartition au 31 mars 2017 qui vous seront facturés.

Afin que vous soyez d'ores et déjà orienté sur la contribution financière prévisible de votre canton aux crédits complémentaires 2017 du programme HIJP et des deux projets Traitement des affaires et eJus2020, nous vous remettons en annexe une vue d'ensemble provisoire des montants maximaux auxquels vous devez vous attendre. Ces montants se fondent sur l'état des adhésions au 8 décembre 2016, moment où l'organe responsable était composé de 21 cantons<sup>1</sup> ainsi que du Ministère public de la Confédération et du DFJP.

Le montant indiqué pour votre canton doit être compris comme montant maximal, qui peut encore diminuer en fonction du nombre d'adhésions supplémentaires au programme jusqu'au 31 mars 2017, et donc de la répartition des coûts sur un plus grand nombre de

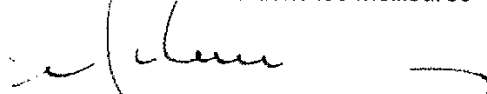
<sup>1</sup> Ce sont les 21 cantons suivants qui ont adhéré à la convention HIJP avant le 8 décembre 2016 : AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GR, JU, LU, NW, SG, SH, SO, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH. D'autres adhésions sont annoncées pour une date antérieure au 31 mars 2017.

membres qui en résultera. Nous vous recommandons une planification sur la base de ce montant maximal.

Suite à une première information donnée lors de l'assemblée d'automne 2016, nous vous rappelons encore une fois que suite à l'achèvement réussi de l'avant-projet concernant eJus2020, un nouveau crédit complémentaire d'un montant d'environ 250'000 CHF en tout sera demandé lors de l'assemblée de printemps 2017, en vue de la mise en œuvre du projet principal. La répartition exacte des coûts entre les cantons, le Ministère public de la Confédération et DFJP doit encore être clarifiée et une estimation précise des coûts à charge des cantons n'est donc pas encore possible pour l'heure.

Je vous prie, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, de vouloir prendre bonne note de ces informations, valables jusqu'à la facturation définitive en avril 2017. M. Claudio Stricker, collaborateur scientifique, se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements (031 318 15 10, [claudio.stricker@kkjpd.ch](mailto:claudio.stricker@kkjpd.ch)).

Avec nos salutations les meilleures



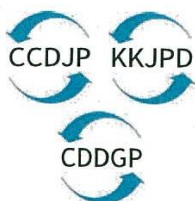
Roger-Schneeberger  
Secrétaire général

*Copie aux cantons n'ayant pas ratifié la convention HIJP au 8 décembre 2016:*

- CdE André Rügsegger, Canton de Schwyz
- CdE Christoph Amstad, Canton d'Obwald
- CdE Norman Gobbi, Canton du Tessin
- CdE Alain Ribaux, Canton de Neuchâtel

Vue d'ensemble des crédits complémentaires 2017 à facturer pour le programme HIJP, le projet "Traitement des affaires" et l'avant-projet "eJus2020", selon l'état des ratifications au 30 novembre 2016 :

Organe responsable HIJP au 8 décembre 2016			Part crédit complémentaire 2017 projet "Traitement des affaires"	Part crédit complémentaire 2017 avant-projet „eJus2020“	Part crédit complémentaire 2017 Budget de programme HIJP	Total crédit complémentaires 2017 selon décision de l'assemblée d'automne CCDJP 2016
	Population résidente cantons membres à fin 2015	Participation financière en pour cent, y c. part fédérale				
Zurich	1'446'354	15.39%	Fr. 92'777	Fr. 6'154	Fr. 84'931	Fr. 183'862
Berne	1'009'418	10.74%	Fr. 64'750	Fr. 4'295	Fr. 59'273	Fr. 128'318
Lucerne	394'604	4.20%	Fr. 25'312	Fr. 1'679	Fr. 23'171	Fr. 50'163
Uri	36'008	0.38%	Fr. 2'310	Fr. 153	Fr. 2'114	Fr. 4'577
Schwyz	Pas d'adhésion au 8.12.16		Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -
Obwald	Pas d'adhésion au 8.12.16		Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -
Nidwald	42'080	0.45%	Fr. 2'699	Fr. 179	Fr. 2'471	Fr. 5'349
Glaris	39'794	0.42%	Fr. 2'553	Fr. 169	Fr. 2'337	Fr. 5'059
Zoug	120'089	1.28%	Fr. 7'703	Fr. 511	Fr. 7'052	Fr. 15'266
Fribourg	303'377	3.23%	Fr. 19'460	Fr. 1'291	Fr. 17'814	Fr. 38'566
Soleure	263'719	2.81%	Fr. 16'916	Fr. 1'122	Fr. 15'486	Fr. 33'524
Bâle-Ville	190'580	2.03%	Fr. 12'225	Fr. 811	Fr. 11'191	Fr. 24'227
Bâle-Campagne	281'301	2.99%	Fr. 18'044	Fr. 1'197	Fr. 16'518	Fr. 35'759
Schaffhouse	79'417	0.84%	Fr. 5'094	Fr. 338	Fr. 4'663	Fr. 10'096
Appenzell Rh. Ext.	54'064	0.58%	Fr. 3'468	Fr. 230	Fr. 3'175	Fr. 6'873
Appenzell Rh. Int.	15'854	0.17%	Fr. 1'017	Fr. 67	Fr. 931	Fr. 2'015
St-Gall	495'824	5.27%	Fr. 31'805	Fr. 2'110	Fr. 29'115	Fr. 63'030
Grisons	195'886	2.08%	Fr. 12'565	Fr. 834	Fr. 11'503	Fr. 24'901
Argovie	645'277	6.86%	Fr. 41'392	Fr. 2'746	Fr. 37'891	Fr. 82'028
Thurgovie	263'733	2.81%	Fr. 16'917	Fr. 1'122	Fr. 15'487	Fr. 33'526
Tessin	Pas d'adhésion au 8.12.16		Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -
Vaud	761'446	8.10%	Fr. 48'843	Fr. 3'240	Fr. 44'712	Fr. 96'796
Valais	331'763	3.53%	Fr. 21'281	Fr. 1'412	Fr. 19'481	Fr. 42'174
Neuchâtel	Pas d'adhésion au 8.12.16		Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -
Genève	477'385	5.08%	Fr. 30'622	Fr. 2'031	Fr. 28'032	Fr. 60'686
Jura	72'410	0.77%	Fr. 4'645	Fr. 308	Fr. 4'252	Fr. 9'205
Total cantons		80.00%	Fr. 482'400	Fr. 32'000	Fr. 441'600	Fr. 956'000
MP Confédération		10.00%	Fr. 60'300	Fr. 4'000	Fr. 55'200	Fr. 119'500
DFJP		10.00%	Fr. 60'300	Fr. 4'000	Fr. 55'200	Fr. 119'500
Total		100.00%	Fr. 603'000	Fr. 40'000	Fr. 552'000	Fr. 1'195'000



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN  
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE  
CONFERENZA DELLE DIRETTRICI E DEI DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI CANTONALI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Département de la Justice,  
de la Sécurité et de la Culture du  
Canton de Neuchâtel  
Service pénitentiaire  
A l'att. de M. Christian Clerici  
Rue de la promenade 20  
2300 La Chaux-de-Fonds

Berne, le 22 décembre 2016  
12.05.02.01/cst

## Harmonisation de l'informatique de la justice pénale ; votre lettre du 6 décembre 2016

Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre du 6 décembre et les questions qui y sont relevées. Il m'est important de vous fournir toute information nécessaire pour que vous puissiez prendre une décision.

Avant de répondre à vos questions en détail j'aimerais souligner que ni le programme HIJP ni les projets en cours ou prévus par le programme sont des projets d'acquisition. Il s'agit dans la plupart des cas de définir ou créer des interfaces standardisées permettant un échange de données simple et automatisé entre les différents acteurs de la justice pénale soit de leurs logiciels utilisés. Ces standards pourront être pris en compte par les fournisseurs de logiciel pour la mise en niveau ou lors du développement de nouveaux logiciels. Ceci facilitera l'échange de données entre les systèmes existant et à venir.

Quant à vos questions concernant les coûts futurs du programme HIJP je vous fait parvenir en annexe une liste avec les contributions financières prévisibles pour votre canton aux crédits complémentaires 2017 du programme HIJP et des deux projets Traitement des affaires et eJus2020. Crédits qui ont été approuvés par l'organe responsable lors de la séance plénière de la CCDJP du 17 et 18 novembre 2016. Ces montants se fondent sur l'état des adhésions actuelles, moment où l'organe responsable est composé de 22 cantons ainsi que du Ministère public de la Confédération et du DFJP. Le montant indiqué pour votre canton doit être compris comme montant maximal, qui peut encore diminuer en fonction du nombre d'adhésions supplémentaires au programme jusqu'au 31 mars 2017, et donc de la répartition des coûts sur un plus grand nombre de membres qui en résultera.

Pour les années à venir le budget pour le programme HIJP devrait demeurer dans un cadre comparable de 500 000 à 600 000 CHF par année en total, soit environ 10 000 CHF pour votre canton.

Après l'achèvement de l'avant-projet de eJus2020 l'assemblée de printemps 2017 décidera sur l'approbation du mandat de projet définitif et l'octroi du crédit nécessaire (soit env. 250 000 CHF). En même temps le budget du projet « Traitement des données » de 387 000 CHF pour l'année 2018 sera présenté. La participation financière du canton de

Neuchâtel à ces deux projets s'élèvera à 4600 CHF respectivement à 7100 CHF et se base sur l'état actuel des adhésions.

A partir de 2019 les contributions aux projets financés hors du programme ne sont pas encore définies. Toutefois la mise en œuvre ainsi que le financement des projets devront être approuvés par l'organe responsable de la CCDJP avant qu'une démarche ayant un impact financier soit prise.

Comme indiqué auparavant le programme HIJP ainsi que ses projets visent en premier lieu à permettre un échange de données simple et automatisé. Il n'est pas prévu de remplacer des logiciels mais de créer des interfaces standardisées pour l'échange de données entre les différentes applications qui sont en utilisation dans les cantons ou le seront dans le futur. Partant de là, les logiciels existant font partie des solutions techniques envisagés. Les besoins spécifiques de Juris comme application très répandue et ayant une grande acceptation seront pris en considération en vue des solutions techniques recherchées.

Le but principal du programme HIJP est d'améliorer et de simplifier l'échange de données entre les acteurs de la chaîne pénale. Ce qui a pour résultat une augmentation de la qualité des données, une facilitation des procédures et à long terme une réduction des coûts. Buts que les premiers projets réalisés au sein du programme ont déjà atteints (p. ex. le projet VideoK).

Quant aux ressources humaines, le manager du programme est un expert en informatique. Les personnes qui accompagnent HIJP dans la direction du programme ou dans un des groupes d'accompagnement de projet ont toutes des liens étroits à l'informatique et/ou à la justice pénale. Cette constellation personnelle assure une mise en œuvre des projets en tenant compte des besoins actuels et futur de l'informatique dans le domaine de la justice pénale.

En espérant avoir répondu à vos questions de manière satisfaisante je me tiens à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Néanmoins je me permets de soulever, qu'il serait très regrettable et contraire à l'esprit de la coopération intercantonale envisagée par le programme si le canton de Neuchâtel n'adhère pas à HIJP. Un des objectifs de nos efforts est d'éviter une pression pour une centralisation des tâches cantonales au niveau fédéral. Il convient que les cantons collaborent davantage par rapport aux questions d'infrastructure pour économiser leurs ressources, notamment en moments de situation financière tendue.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Florian Düblin  
Secrétaire général adjoint

*Annexe :*

- *Contributions financières prévisibles pour votre canton relatif au programme HIJP et aux projets financés individuellement*
- *Propositions réunies sur HIJP et annexe de la séance plénière CCDJP des 17 et 18 novembre 2016*

Nur HIS-Trägerschaft		Anteil		Anteil		Anteil		Anteil		Anteil		Total	
Kanton	absolut	prozentual inkl. Bund	Anteil Nachtrags- kredit 2017 VB	Anteil Nachtrags- kredit 2017 e.us	Nachtragskredit Programmbudget HIS 2017	Nachtragskredite nach HV16	Anteil Budget 2018 VB	Nachtrags- kredit Budget- antrag 2017	Total Budgetantr äge für FV17	Anteil Nachtrags- kredit 2018 VB	Anteil Budget 2018 VB	Nachtrags- kredit Budget- antrag 2017	Total Budgetantr äge für FV17
Zürich	1'446'354	15.03%	Fr. 90'640	Fr. 6'013	Fr. 82'974	Fr. 179'627	Fr. 58'172	Fr. 37'579	Fr. 95'751	Fr. 58'172	Fr. 37'579	Fr. 37'579	Fr. 95'751
Bern	1'009'418	10.49%	Fr. 63'258	Fr. 4'196	Fr. 57'908	Fr. 125'362	Fr. 40'599	Fr. 26'226	Fr. 66'825	Fr. 40'599	Fr. 26'226	Fr. 26'226	Fr. 66'825
Luzern	394'604	4.10%	Fr. 24'729	Fr. 1'640	Fr. 22'638	Fr. 49'007	Fr. 15'871	Fr. 10'253	Fr. 26'123	Fr. 15'871	Fr. 10'253	Fr. 10'253	Fr. 26'123
Uri	36'008	0.37%	Fr. 2'257	Fr. 150	Fr. 2'066	Fr. 4'472	Fr. 1'448	Fr. 936	Fr. 2'384	Fr. 1'448	Fr. 936	Fr. 936	Fr. 2'384
Schwyz*		0.00%	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -
Obwalden*		0.00%	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -
Nidwalden	42'080	0.44%	Fr. 2'637	Fr. 175	Fr. 2'414	Fr. 5'226	Fr. 1'692	Fr. 1'093	Fr. 2'786	Fr. 1'692	Fr. 1'093	Fr. 1'093	Fr. 2'786
Glarus	39'794	0.41%	Fr. 2'494	Fr. 165	Fr. 2'283	Fr. 4'942	Fr. 1'601	Fr. 1'034	Fr. 2'634	Fr. 1'601	Fr. 1'034	Fr. 1'034	Fr. 2'634
Zug	120'089	1.25%	Fr. 7'526	Fr. 499	Fr. 6'889	Fr. 14'914	Fr. 4'830	Fr. 3'120	Fr. 7'950	Fr. 4'830	Fr. 3'120	Fr. 3'120	Fr. 7'950
Freiburg	303'377	3.15%	Fr. 19'012	Fr. 1'261	Fr. 17'404	Fr. 37'677	Fr. 12'202	Fr. 7'882	Fr. 20'084	Fr. 12'202	Fr. 7'882	Fr. 7'882	Fr. 20'084
Solothurn	263'719	2.74%	Fr. 16'527	Fr. 1'096	Fr. 15'129	Fr. 32'752	Fr. 10'607	Fr. 6'852	Fr. 17'459	Fr. 10'607	Fr. 6'852	Fr. 6'852	Fr. 17'459
Basel-Stadt	190'580	1.98%	Fr. 11'943	Fr. 792	Fr. 10'933	Fr. 23'669	Fr. 7'665	Fr. 4'952	Fr. 12'617	Fr. 7'665	Fr. 4'952	Fr. 4'952	Fr. 12'617
Basel-Landsch:	281'301	2.92%	Fr. 17'629	Fr. 1'169	Fr. 16'138	Fr. 34'936	Fr. 11'314	Fr. 7'309	Fr. 18'623	Fr. 11'314	Fr. 7'309	Fr. 7'309	Fr. 18'623
Schaffhausen	79'417	0.83%	Fr. 4'977	Fr. 330	Fr. 4'556	Fr. 9'863	Fr. 3'194	Fr. 2'063	Fr. 5'258	Fr. 3'194	Fr. 2'063	Fr. 2'063	Fr. 5'258
Appenzell A.Rh	54'064	0.56%	Fr. 3'388	Fr. 225	Fr. 3'102	Fr. 6'714	Fr. 2'174	Fr. 1'405	Fr. 3'579	Fr. 2'174	Fr. 1'405	Fr. 1'405	Fr. 3'579
Appenzell I.Rh.	15'854	0.16%	Fr. 994	Fr. 66	Fr. 910	Fr. 1'969	Fr. 638	Fr. 412	Fr. 1'050	Fr. 638	Fr. 412	Fr. 412	Fr. 1'050
St.Gallen	495'824	5.15%	Fr. 31'072	Fr. 2'061	Fr. 28'444	Fr. 61'578	Fr. 19'942	Fr. 12'882	Fr. 32'824	Fr. 19'942	Fr. 12'882	Fr. 12'882	Fr. 32'824
Graubünden	195'886	2.04%	Fr. 12'276	Fr. 814	Fr. 11'238	Fr. 24'328	Fr. 7'878	Fr. 5'089	Fr. 12'968	Fr. 7'878	Fr. 5'089	Fr. 5'089	Fr. 12'968
Aargau	645'277	6.71%	Fr. 40'438	Fr. 2'682	Fr. 37'018	Fr. 80'139	Fr. 25'953	Fr. 16'765	Fr. 42'718	Fr. 25'953	Fr. 16'765	Fr. 16'765	Fr. 42'718
Thurgau	263'733	2.74%	Fr. 16'528	Fr. 1'096	Fr. 15'130	Fr. 32'754	Fr. 10'607	Fr. 6'852	Fr. 17'460	Fr. 10'607	Fr. 6'852	Fr. 6'852	Fr. 17'460
Tessin*		0.00%	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -	Fr. -
Waadt	761'446	7.91%	Fr. 47'718	Fr. 3'165	Fr. 43'682	Fr. 94'566	Fr. 30'625	Fr. 19'784	Fr. 50'409	Fr. 30'625	Fr. 19'784	Fr. 19'784	Fr. 50'409
Wallis	331'763	3.45%	Fr. 20'791	Fr. 1'379	Fr. 19'032	Fr. 41'203	Fr. 13'343	Fr. 8'620	Fr. 21'963	Fr. 13'343	Fr. 8'620	Fr. 8'620	Fr. 21'963
Neuenburg*	177'327	1.84%	Fr. 11'113	Fr. 737	Fr. 10'173	Fr. 22'023	Fr. 7'132	Fr. 4'607	Fr. 11'739	Fr. 7'132	Fr. 4'607	Fr. 4'607	Fr. 11'739
Genf	477'385	4.96%	Fr. 29'917	Fr. 1'985	Fr. 27'386	Fr. 59'288	Fr. 19'200	Fr. 12'403	Fr. 31'604	Fr. 19'200	Fr. 12'403	Fr. 12'403	Fr. 31'604
Jura	72'410	0.75%	Fr. 4'538	Fr. 301	Fr. 4'154	Fr. 8'993	Fr. 2'912	Fr. 1'881	Fr. 4'794	Fr. 2'912	Fr. 1'881	Fr. 1'881	Fr. 4'794
Total Kantone		80.00%	Fr. 482'400	Fr. 32'000	Fr. 441'600	Fr. 956'000	Fr. 309'600	Fr. 200'000	Fr. 509'600	Fr. 309'600	Fr. 200'000	Fr. 200'000	Fr. 509'600
BA		10.00%	Fr. 60'300	Fr. 4'000	Fr. 55'200	Fr. 119'500	Fr. 38'700	Fr. 25'000	Fr. 63'700	Fr. 38'700	Fr. 25'000	Fr. 25'000	Fr. 63'700
Bger		10.00%	Fr. 60'300	Fr. 4'000	Fr. 55'200	Fr. 119'500	Fr. 38'700	Fr. 25'000	Fr. 63'700	Fr. 38'700	Fr. 25'000	Fr. 25'000	Fr. 63'700
Total		100.00%	Fr. 603'000	Fr. 40'000	Fr. 552'000	Fr. 1'195'000	Fr. 387'000	Fr. 250'000	Fr. 637'000	Fr. 387'000	Fr. 250'000	Fr. 250'000	Fr. 637'000

\* kein Beitritt zum Programm HIS bis am 8.12.16

## Assemblée d'automne des 17 / 18 novembre à Soleure

*Ad point K de l'ordre du jour*

### **Programme Harmonisation de l'informatique de la justice pénale (HIJP)** Informations et décisions

#### ***Entrée en vigueur***

Avec la signature de la convention par le 18<sup>ème</sup> canton (Appenzell Rhodes intérieures) le 3 octobre 2016 et les réponses favorables du DFJP et du Ministère public de la Confédération, le quorum de 18 cantons est réalisé et la convention est entrée en vigueur. Au terme de confirmations informelles et d'autres informations, il paraît réaliste d'admettre que jusqu'à 24 cantons rejoindront la convention avant la fin de l'année (cf. annexe K-1). Le présent document de proposition s'adresse dès lors à l'organe responsable de la HIJP, les cantons dont la signature est imminente étant invités à participer à la discussion politique.

Le Comité de programme HIJP propose par ailleurs que l'organe responsable invite les cantons qui n'ont pas encore rejoint la convention à le faire avant fin mars 2017<sup>1</sup>.

#### ***Rapport concernant les activités et les comptes 2016***

C'est le rapport annuel 2016 (cf. annexe K-2) qui renseigne sur les développements et les activités au cours de l'année, les comptes 2016 (cf. annexe K-3) sur l'affectation des moyens dont dispose le programme. Le Comité de programme propose à l'organe responsable d'approuver ces documents.

#### ***Projets***

La programmation comporte à ce jour cinq projets dont la portée politique est variée et dont les exigences techniques divergent. Pendant l'année en cours, deux projets d'harmonisation importants se sont ajoutés à la planification du programme : "eJus2020" et "Automatisation de la statistique dans la justice pénale".

Ci-dessous, les projets seront brièvement présentés et les propositions sommairement motivées. Pour l'explication des propositions budgétaires parfois élevés, nous renvoyons aux documents plus détaillés qui se trouvent en annexe. Dès le printemps 2018, le programme mettra tout en œuvre pour tenir compte des procédures budgétaires des cantons et pour éviter des crédits complémentaires.

#### **eJus2020**

"eJus2020" a pour objectif d'introduire sur l'ensemble du territoire suisse l'administration électronique de la justice (gestion électronique du dossier, aménagement digitalisé complet

---

<sup>1</sup> La CCDJP ne facturera la contribution des cantons aux coûts du programme HIJP qu'en avril 2017, de sorte que tous les cantons qui auront rejoint la convention jusqu'à cette date participeront à ces coûts en fonction de leur population résidente. En cas de signature plus tardive de la convention, une adaptation subséquente de la clef de répartition avec remboursement sera nécessaire.



des processus de travail, etc.), en collaboration avec le Tribunal fédéral et la Fédération suisse des avocats. Il s'agit du projet de mise en œuvre relatif à la création d'une obligation légale de droit fédéral tendant à l'introduction de E-Justice, qui fait l'objet du point J de l'ordre du jour (cf. proposition J-0). Les avantages du passage de la justice à la gestion électronique du dossier et les motifs justifiant qu'un projet correspondant soit mené sous l'égide de HIJP y sont exposés de manière détaillée, ainsi que dans l'esquisse de projet (cf. annexe K-4). Nous signalons qu'en raison du fait que ses objectifs ne concernent pas que la justice pénale, ce projet dépasse le cadre du programme HIJP. Étant donné qu'aucun autre vecteur n'est disponible pour se charger des travaux correspondants et que toutes les parties intéressées sont représentées au sein de HIJP, il paraît pragmatique qu'un avant-projet au moins soit organisé par HIJP. La création d'un organe porteur distinct devra être examinée lorsque le projet deviendra définitif.

Le projet "eJus2020" doit être financé de manière indépendante (40'000 CHF pour l'avant-projet jusqu'à l'assemblée de printemps 2017, un crédit complémentaire estimé à 250'000 CHF pour la mise en œuvre du projet pendant la première année). C'est au terme de l'avant-projet, lors de l'assemblée de printemps 2017, que le Comité de programme HIJP proposera l'approbation du mandat de projet définitif et l'octroi du crédit nécessaire à la mise en œuvre du projet (y compris la participation au financement par la Confédération et les cantons).

### Traitement des affaires :

Le projet "Traitement des affaires" a initialement été conduit par HIP sous le titre "Traitement des affaires policières", mais a par la suite passé sous la responsabilité de HIJP sur décision des deux Comités de programme (printemps 2015). Le mandat de programme a été élaboré en associant des représentants des deux programmes, à la fin sous la direction du manager de programme HIJP, et les deux Comités de programme HIJP et HIP l'ont unanimement approuvé en octobre 2016.

Le projet amène les avantages suivants aux organes de poursuite pénale de la Confédération et des cantons :

- Excellence opérationnelle améliorée (meilleure productivité, meilleure qualité des données, moins de saisies multiples, réduction du nombre de sources d'erreurs, maîtrise d'une plus grande quantité de données, plus grande flexibilité et choix d'applications spécialisées)
- Mise en réseau précoce avec le système d'investigation FMÜ
- Réduction des coûts d'exploitation informatiques
- Réduction des effets collatéraux ou des frais subséquents lors de l'insertion d'applications
- Interfaces stables non-propiétaires dans le cadre de l'échange intra- et intercantonal

En cas de renonciation à ce projet, il y a un risque que différents cantons développeront leur propre solution technique et que ces différentes solutions ne soient à nouveau pas compatibles entre elles. Les coûts d'un tel procédé seront en analyse finale certainement bien plus élevés que ceux du projet. Nous rendons également attentifs au fait qu'une grande partie des produits élaborés dans le cadre du projet Traitement des affaires (définition des interfaces, description des paquets de données, règles de transmission) pourra être réutilisée dans le cadre de eJus2020.

Le projet Traitement des affaires doit être financé de manière indépendante par l'organe porteur HIJP, conformément à la clef de financement adoptée (80 pour cent à charge des cantons / 20 pour cent à charge de la Confédération). Les prestations de travail fournies par des



## HIS ▶ HIJP ▶ AIGP

personnes employées par les programmes HIJP et HIP seront refacturés au projet. Le budget de la phase de projet 1, d'une durée de 2 ans, s'élève à CHF 990'000 au maximum (plafonnement des coûts), dont 603'000 CHF à couvrir en 2017 (sous forme de crédit complémentaire 2017, 60% de l'ensemble du volume du projet proposé). C'est à l'issue de la première phase de projet et des résultats réalisés que tombera la décision concernant la phase de projet suivante. Les Comités de programme HIJP et HIP proposent à l'organe responsable HIJP d'approuver le mandat de projet, de valider la phase 1 et d'approuver le budget du projet (cf. annexes K-5 et K-6).

### Automatisation du relevé des données dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures

L'Office fédéral de la statistique mène un projet d'automatisation du relevé des données dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures. Il souhaite associer les cantons dans le cadre de la spécification des données à relever. La clarification des exigences posées à l'égard de la statistique ainsi que du déroulement technique du côté des cantons doit sur proposition du Comité des Neuf et conformément à la décision du Comité de programme se faire par HIJP, sous forme d'un projet réduit. Le crédit du projet s'élève à 60'000 CHF en tout ; le financement de l'avant-projet (10'000 CHF) est inclus dans le budget du programme HIJP (cf. annexe K-7). Une proposition séparée sera présentée au printemps en vue de la mise en œuvre du projet définitif. Le Comité de programme invite l'organe responsable d'en prendre connaissance.

### eDossier PDF

Ce projet propose aux autorités judiciaires un mode d'emploi simple pour le travail avec les dossiers électroniques sous format PDF (au sens d'une solution transitoire jusqu'à l'introduction de la gestion électronique des dossiers au sens complet). Il doit être achevé au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Le budget de 10'000 CHF nécessaire pour mener à bien ce projet est intégré au budget du programme. Le Comité de programme invite l'organe responsable d'en prendre connaissance.

### Vidéoconférence

Ce projet propose aux autorités de police et de la justice un mode d'emploi simple en vue de la tenue d'auditions électroniques (par exemple pour éviter les mandats d'amener fastidieux et chronophages) En raison du retrait de Swisscom, qui ne propose plus ses services dans ce champ d'activités, le projet a pris un peu de retard, mais il a été achevé à fin octobre 2016. Le Comité de programme invite l'organe porteur d'en prendre connaissance.

### Programme FMÜ - projet en vue du raccordement des cantons

Ce projet a pour objectif de garantir les intérêts des cantons dans le cadre de leur intégration au système de surveillance des télécommunications de la Confédération sous le programme FMÜ, ainsi que sa mise en œuvre technique du côté cantonal. Les ressources annuelles de 400'000 CHF environ nécessaires à cet effet ont d'ores et déjà été accordées dans le cadre de l'assemblée d'automne 2015. Le programme HIJP fournit pour l'instant un soutien administratif à ses propres frais et le crédit destiné au projet n'a pas encore été entamé.

## **Budget du programme**

Le Comité de programme a demandé à l'organe responsable d'approuver un budget de 551'000 CHF (budget 2016 : 516'000 CHF), destiné la mise en œuvre du programme en 2017. Alors qu'en comparaison de l'année précédente, les coûts des infrastructures et du personnel augmentent légèrement et que certains coûts afférant à des projets (statistique dans le cadre de l'exécution des peines et des mesures, eDossier PDF) s'ajoutent, les coûts pour le conseil externe baissent en raison d'un travail de milice plus soutenu au niveau de la

## HIS ► HIJP ► AIGP

direction du programme et du fait que le manager du programme a pu prendre le relais en cours d'année (cf. annexe K-8 relative au budget).

Les deux grands projets "Traitement des affaires" et "eJus2020" sont devisés à 603'000 CHF et 290'000 CHF, mais conformément aux directives de la convention-programme, ces montants sont proposés hors du budget proprement dit du programme (cf. plus haut). Le financement des deux emplois dans le domaine FMÜ à raison de 400'000 CHF a déjà été décidé lors de l'assemblée d'automne 2015.

### **Composition du personnel de l'organisation du programme**

Avec l'entrée en vigueur définitive de la convention-programme, le Comité de programme et la direction du programme doivent être redésignés.

Lors de sa séance du 25 octobre 2016, le Comité de programme a renouvelé la direction du programme et il propose à l'organe responsable de nommer ses propres membres et les deux co-présidents suivant annexe K-9. La Conseillère d'État Nathalie Barthoulot (JU) a été proposée comme co-présidente par la CLDJP.

### **Le Comité de programme HIJP propose ce qui suit :**

1. *L'organe responsable de HIJP prend acte de l'entrée en vigueur de la convention avec effet au 18 octobre 2016. Elle invite les cantons qui n'ont pas signé la convention jusqu'à présent à le faire avant fin mars 2017.*
2. *L'organe responsable de HIJP approuve le rapport annuel et les comptes 2016.*
3. *L'Organe responsable HIJP approuve le mandat de projet et le concept Traitement des affaires ainsi que le budget de 990'000 CHF nécessaire à cet effet (plafonnement des coûts). Un montant de 603'000 CHF sera affecté en 2017 (crédit complémentaire), 387'000 CHF en 2018 (le budget ordinaire sera établi au printemps 2017).*
4. *L'Organe responsable HIJP prend connaissance du projet "eJus2020" et du fait que le Comité de programme HIJP a l'intention de présenter un mandat de projet détaillé et une proposition de budget 2017 s'élevant à environ 250'000 CHF (crédit complémentaire) au printemps 2017.*
5. *L'Organe responsable HIJP prend connaissance de la mise en œuvre d'un avant-projet relatif à l'"Automatisation du relevé des données dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures" et de l'état d'avancement des travaux concernant les projets "eDossier PDF", "Vidéoconférence" et "Programme FMÜ".*
6. *L'Organe responsable approuve le budget 2017 du programme à raison de 552'000 CHF.*
7. *L'Organe responsable prend connaissance de la composition future de la direction du programme et désigne le Comité de programme, y compris les deux co-présidents, suivant la liste annexée.*

### **Annexes :**

- K-1 *Fiche d'information HIJP*
- K-2 *Rapport annuel*
- K-3 *Comptes 2016*
- K-4 *Esquisse de projet eJus2020*
- K-5 *Concept Traitement des affaires*

## HIS ▶ HIJP ▶ AIGP

*K-6 Mandat de projet Traitement des affaires*

*K-7 Proposition Statistique en matière d'exécution des sanctions*

*K-8 Budget du programme pour 2017*

*K-9 Personnel et élections*

*dub., 31.10.2016  
12.05.02*